

# VIEILLESSE ET CLASSE SOCIALE

L'exemple des paysans bénéficiaires  
de l'Indemnité Viagère de Départ  
et celui des petits commerçants (1)

par

Paul REYNAUD et Bernard ZARCA

## SOMMAIRE

Les deux populations étudiées et les échantillons d'enquête .....	52
Problématique de la recherche .....	54
L'entrée dans la vieillesse du paysan bénéficiaire de l'I.V.D. ....	58
L'entrée dans la vieillesse du petit commerçant .....	67
Conclusion .....	79

Nous nous proposons, dans cet article, de comparer deux ensembles d'individus repérés empiriquement par leur appartenance à une catégorie socio-professionnelle, au moment où ils entrent dans la vieillesse. Les uns sont des paysans, les autres des petits commerçants. Nous montrons que dans le contexte historique actuel et malgré quelques ressemblances, ces deux ensembles d'individus abordent la vieillesse dans des conditions radicalement différentes :

— Les premiers, les paysans, qui ont pu prendre une « pseudo-retraite » sont des hommes enracinés dans un milieu. Bien que devenant vieux, ils peuvent encore se projeter dans l'avenir, leur projet individuel se fondant

---

(1) Cet article développe les analyses esquissées dans un article précédemment publié dans *Consommation*, n° 1, 1973.

dans celui du groupe social dont ils sont des membres reconnus. L'entrée dans la vieillesse est, pour eux, un moment positif de leur vie, celui où le travail-obligation se transforme en travail-librement-choisi.

— Les seconds, les petits commerçants, sont dans l'impossibilité de se retirer et, comme leur travail se dévalorise chaque jour, ils sont acculés à une quasi-faillite. Ils vivent seuls leurs contradictions, chacun n'ayant avec les autres petits commerçants que des liens sériels. L'entrée dans la vieillesse est, pour eux, le moment négatif de la réalisation de l'échec de leur vie, de la perte de leur identité sociale.

Ce contraste met en lumière le fait que la vieillesse est une condition sociale qui ne peut se comprendre qu'en l'éclairant par les rapports sociaux existant dans une formation sociale.

Après avoir décrit brièvement les deux populations ayant fait l'objet de notre recherche, laquelle s'est appuyée sur des données d'enquêtes, nous situons notre problématique : nous cherchons à décrire le mode d'existence sociale de ces personnes âgées dans le cadre d'une analyse de classes. Puis nous présentons les résultats de nos analyses : les conditions objectives d'entrée dans la vieillesse du paysan et son expérience vécue et, par contraste, celles du petit commerçant.

## LES DEUX POPULATIONS ÉTUDIÉES ET LES ÉCHANTILLONS D'ENQUÊTE

La première population est constituée de petits exploitants agricoles de polyculture-élevage, propriétaires, fermiers ou métayers, ayant cessé leur activité professionnelle, c'est-à-dire n'étant plus chefs d'exploitation. Cette condition était nécessaire à l'obtention d'une Indemnité Viagère de Départ (I.V.D.) dont nous décrivons les conditions de la création. En cédant son exploitation dans certaines conditions et donc en n'exerçant plus d'activité professionnelle agricole, le paysan âgé bénéficie d'une rente viagère. Bénéficiaires de l'I.V.D., ces paysans ont tous plus de soixante ans (1). Ils appartiennent, en général, à la couche inférieure de la paysannerie (2).

La seconde population est constituée de petits commerçants toujours en activité, propriétaires de leur fonds, et exerçant dans des secteurs en difficulté : alimentation, chaussure, textile, droguerie-quincaillerie, mercerie. Eux aussi sont âgés de plus de soixante ans et appartiennent à la fraction inférieure de leur classe.

On pourra nous objecter que nous allons comparer des populations non comparables : des paysans ayant cessé leur activité professionnelle et des petits commerçants toujours en activité. Mais cette différence objective

---

(1) Sauf le cas des veuves de bénéficiaires qui obtiennent elles-mêmes une rente de réversion même si elles ont moins de 60 ans.

(2) Ne fait pas partie de la paysannerie l'agriculture de type capitaliste (séparation du travail de gestion et du travail de production, généralisation du salariat, etc...), telle qu'elle existe dans le Bassin Parisien notamment.

n'est-elle pas une conséquence logique des contradictions de notre société ? C'est dans la mesure où nous voulons situer historiquement ces personnes âgées que la comparaison nous semble non seulement licite mais aussi nécessaire : par le truchement de l'I.V.D., les paysans ont eu la possibilité de se retirer ; dans l'impossibilité de vendre leur fonds, les petits commerçants ne l'ont pas, ou pas encore au moment de l'enquête (1). Dans un cas, une politique socio-économique cohérente avait été définie, dans l'autre il n'y en avait pas. D'où nécessairement des situations objectives différentes. Sans doute, en étudiant aussi des paysans âgés encore en activité et des petits commerçants retraités, aurions-nous pu nuancer les contrastes que nos recherches ont mis en évidence. Ils n'en seraient pas moins nets, cependant.

Nous avons effectué une première enquête à la fin de 1970. La technique de l'entretien semi-directif fut utilisée. Une cinquantaine de petits exploitants bénéficiaires de l'I.V.D. furent interrogés. Cette enquête a été suivie, en 1971, d'une autre par questionnaires portant sur un millier de tels bénéficiaires. Ces enquêtes, effectuées pour le CNASEA (2), visaient à étudier les changements intervenus dans la vie quotidienne des paysans depuis l'obtention de l'I.V.D.

Les échantillons retenus n'étaient pas représentatifs de la population concernée sur le plan géographique. Les enquêtes ne portaient que sur quatre régions : Ain et départements limitrophes, Aveyron et départements limitrophes, Côtes-du-Nord et départements limitrophes, Landes-Pyrénées Atlantiques. Ces régions diffèrent entre elles à un double point de vue : mobilité des terres libérées par l'I.V.D. (3) et rajeunissement des chefs d'exploitation induits par les transferts des terres. Les échantillons étaient stratifiés au sein de ces quatre régions selon différents critères :

— année d'obtention de l'I.V.D. Deux années furent retenues : 1965 et 1969.

— caractéristiques du cessionnaire : parent qui s'installe, parent ou tiers qui agrandit son exploitation.

— caractéristiques de l'indemnité obtenue : simple ou majorée, complément de retraite après 65 ans, ou « non complément de retraite » entre 60 et 65 ans.

Ces stratifications nous ont permis d'étudier les différents changements dans la vie quotidienne selon le contexte économique et familial ainsi que les variations de ces changements dans le temps. Cependant, les résultats que nous donnons ici portent sur la tendance générale, sur ce qui offre peu de variabilité au sein de la population étudiée. Cette tendance contraste avec celle qui se dégage de l'étude des petits commerçants âgés. Aussi, la non

---

(1) Effectuée fin 1971.

(2) Centre National d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.

(3) On dit qu'il y a mobilité des terres lorsque celles-ci sont cédées à un tiers et non à un membre de la famille.

représentativité des échantillons n'est-elle pas trop gênante pour notre propos. D'ailleurs, l'enquête par entretiens que nous avons effectuée fin 1971-début 1972 auprès de petits commerçants âgés était exploratoire. Effectuée pour le compte du comité de la recherche commerciale, elle devait permettre de circonscrire les problèmes des petits commerçants âgés face à la cessation de l'activité professionnelle. Elle ne portait que sur une quarantaine de cas repérés par l'intermédiaire d'assistants techniques du commerce dans la région parisienne, la région de Roubaix et celle de Carcassonne et ne visait nullement à obtenir des estimations statistiques, mais à cerner et à dégager une tendance générale. Cependant, les problèmes rencontrés sont si constants qu'il nous semble bien que nos analyses seraient corroborées par des données statistiques rigoureusement établies.

Malgré les limites méthodologiques des enquêtes sur lesquelles nous nous appuyons pour effectuer nos analyses et, en particulier, l'absence de chiffres en ce qui concerne les petits commerçants, nous pensons disposer d'un matériau assez riche pour pouvoir établir une coupure entre les deux populations, coupure qui paraîtra bien naturelle lorsqu'on aura montré qu'elles appartiennent à deux classes sociales qui, à un même moment historique, ont des cheminements divergents.

## PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE

Notre travail ne vise pas à vérifier un corps d'hypothèses théoriques sur la vieillesse en leur confrontant des données empiriques. En fait de problématiques psychosociologiques de la vieillesse, nous pourrions nous référer à la théorie du désengagement. Les propositions de cette théorie sont malheureusement trop générales pour être soumises à l'épreuve de faits : l'individu vieillissant se replie sur lui-même, voit son champ d'activités et de relations interpersonnelles se rétrécir. Sans doute : mais y-a-t-il des différences de rythme? Quelles en sont leurs causes? Un tel énoncé est socialement déconnecté. Il est sous-tendu par une conception naturaliste de la vieillesse. Nous acceptons qu'il existe un processus biologique de vieillissement, encore que ce dernier soit différencié selon les fonctions et dépende de leur exercice, lequel offre des variations socio-culturelles non-négligeables. Mais une problématique psychosociologique de la vieillesse doit se référer également à ses conditions sociales. Tout réductionnisme bio-psychologique ne résisterait pas aux faits que nous allons analyser.

C'est avec ce souci que nous avons posé le problème des conditions d'existence des personnes âgées sur lesquelles porte notre recherche et c'est ce problème qui sous-tendra les analyses que nous allons présenter. Notre hypothèse de travail, laquelle ne pourra être jugée qu'à sa fécondité, c'est-à-dire au nombre de questions qu'elle soulève et aux connections qu'elle établit entre elles, est que l'analyse des conditions d'existence des personnes âgées doit se situer dans le cadre d'une analyse des classes sociales.

Cependant, nous n'envisageons pas uniquement cette existence en extériorité. Nous essayons au contraire de montrer qu'une analyse en intériorité, pour fragmentaire qu'elle soit, enrichit notre compréhension dans la mesure où elle s'articule avec l'analyse en extériorité. Le « vécu » est le versant subjectif d'une réalité humaine totale. Ce n'est pas la réalité de chacun en tant qu'elle est unique et secrète, voire son inconscient, mais la manière dont il intériorise, par la médiation des habitus et de l'idéologie, sa condition et sa position sociales, lesquelles sont déterminées en dernière instance par les structures sociales existantes. D'ailleurs, l'analyse du « vécu » nous renvoie continuellement au social; nous n'y avons accès que par ce médiateur social par excellence qu'est le langage.

Notre problématique nous conduit donc à situer les paysans et les petits commerçants en tant que classes sociales dans le contexte socio-économique actuel. Notre analyse est quelque peu schématique car elle ne constitue pas l'objet même de notre travail. Nous voulons souligner qu'elle porte sur les tendances générales et néglige l'étude de l'ensemble des fractions de ces classes. Plusieurs analyses tendent à privilégier les traits qu'ont en commun les paysans et les petits commerçants. Une manière d'assimiler ces deux groupes sociaux consiste à insister sur la similitude de leur statut juridique : celui d'indépendant-propriétaire. Mais, pour définir les classes, il faut partir des rapports de production et définir la place qu'y occupent les paysans d'une part, les petits commerçants de l'autre. Certes, ces deux classes ont des traits communs : elles sont en régression constante. L'expansion du capitalisme monopoliste industriel et financier a entraîné une concentration aussi bien dans le commerce de détail que dans l'agriculture. Le poids des paysans et des petits commerçants dans la population active n'a cessé de diminuer. Mais, dans les rapports de production, le paysan et le petit commerçant occupent des positions différentes : l'un est un producteur de valeur qui tend à devenir le subordonné de l'industrie, l'autre est un petit capitaliste travaillant dans la sphère de la circulation et balayé par la concurrence.

On doit ajouter que l'État intervient dans les rapports entre classes sociales par des moyens importants, tels que le crédit, la fiscalité, le soutien des prix, et différents autres modes de redistribution sociale. Par ces moyens, l'État a pu favoriser, tout en les contrôlant, les processus de concentrations agricole et commerciale. Les conflits au sein de la classe paysanne sont toujours aplanis puisque, d'une part, c'est par l'articulation de l'agriculture à l'industrie que se caractérise sa position de classe et que sont éliminées ses fractions inférieures et que, d'autre part, l'État accepte de payer le prix d'un consensus par ses subventions et ses aides sociales. L'attitude de l'État, déterminée par le rapport des forces en présence, a — jusqu'à la loi Royer — toujours été plus souple et plus compréhensive envers les paysans qu'envers les petits commerçants. On sait, par exemple, que, du fait de la concentration, les populations de paysans et de petits commerçants ont vieilli et que, au sein de chacune d'entre-elles, le rapport actifs/retraités a diminué constamment, entraînant des déséquilibres financiers grandissants de leurs régimes de retraite. Or, le régime de retraite des paysans est fortement subventionné,

alors que celui des petits commerçants ne l'a été que récemment et ce, dans une très faible mesure. Il faut dire que les paysans ont disposé de groupes de pression bien mieux organisés que ceux des petits commerçants, proches des pouvoirs publics, et qui ont su faire voter des lois bénéficiant aux fractions inférieures de la paysannerie dans la mesure où les autres fractions en bénéficiaient aussi, le financement étant toujours assuré du dehors. Il faut dire aussi que leur poids électoral n'est point négligeable et que tout régime ne s'est maintenu, en France, qu'avec le vote des paysans.

Victimes de la concentration capitaliste, aussi bien les petits commerçants que les paysans résistent à l'éjection du système de production de plus en plus activement; non certes ceux, âgés, dont l'existence est faite mais ceux dont l'avenir est indissolublement lié à la survie de leur classe. Cependant, l'affirmation de la classe paysanne se renforce tandis que les petits commerçants développent des mouvements revendicatifs sans remettre en question les rapports sociaux et sans se poser comme classe. Cette affirmation s'est faite par une double opposition à la tradition et au capitalisme industriel et financier. Les jeunes paysans, fils de ceux dont il est ici question, plus instruits que ces derniers, formés par l'école technique, en contact avec la ville, pris plus dramatiquement que leurs aînés dans le mouvement d'intégration économique de l'agriculture au capitalisme, ces jeunes ont pris conscience que leur survie, en tant que paysans dans la société capitaliste moderne, était niée par la praxis de leurs aînés, lesquels leur forgeaient un destin de mort en ne modifiant pas l'exploitation traditionnelle dont ils allaient hériter. Militant et s'organisant au sein de différents groupements : politiques, syndicaux, professionnels..., ils se sont opposés à leurs aînés en prônant certaines valeurs du capitalisme : efficacité contre autorité; mais ils se sont partagés quant à leur analyse des rapports agriculture/industrie : les uns acceptent la collaboration de classe tout en soulignant la spécificité de l'agriculture dont certaines valeurs fondamentales devraient non seulement être maintenues, mais contribuer à une évolution bénéfique du capitalisme : « Les paysans sont les artisans de l'avenir » (1) ; les autres, appartenant certes aux fractions les plus touchées par la concentration, dénoncent la domination du capital et recherchent l'alliance avec la classe ouvrière en vue d'une transformation radicale des rapports de production. Il est clair, dans ces conditions, que le conflit de générations au sein du monde paysan n'est pas un simple conflit de classes d'âge aux mentalités différentes, mais une conséquence de l'évolution du capitalisme médiatisée par les conflits entre classes sociales.

Par contre, bien que les petits commerçants aient réalisé qu'ils avaient à défendre un intérêt commun, leur mouvement situe mal l'adversaire. Ils ne se réfèrent pas, comme dit A. Touraine, à une totalité : « ils ne définissent pas la légitimité globale de leur action, ce qui leur interdit, en particulier, d'entreprendre une action systématique à long terme, reposant sur une

---

(1) Selon un propos de M. DEBATISSE.

conception cohérente de la société » (1). Aussi, leur classe est-elle déchirée, rongée par la série. Sa grande contradiction est que le capitalisme monopoliste fait d'elle une classe dominée, mourante, mais qu'elle ne peut viser à se transformer contre ce capitalisme car elle n'a pas de modèle social d'avenir et ne peut s'allier à ceux qui veulent instaurer une société socialiste sans, à long terme, se condamner. Elle n'a pas de troisième voie, susceptible d'ailleurs d'infléchir les objectifs de la classe ouvrière, comme les paysans. Cette classe retarde sur l'histoire et se réfugie au passé. Aussi subit-elle l'évolution même si elle cherche à la freiner, sans s'engager dans la lutte politique.

Si les classes se définissent d'abord par leur insertion dans les rapports de production, leur statut est variable et dépend aussi de leurs pratiques politiques et idéologiques. Leur unité est contradictoire et résulte de leur praxis qui, seule, leur permet de s'historialiser, c'est-à-dire de se transformer en acteurs de l'histoire. Aujourd'hui, le statut de la classe paysanne est celui d'une classe qui s'est posée pour soi et qui tend à se cliver politiquement et idéologiquement selon ses fractions. Pourtant, l'absence du conflit objectif entre celles-ci et un fond idéologique traditionnel commun les rend très souvent solidaires au-delà des clivages politiques. Au contraire, le statut de la classe des petits commerçants est celui d'une classe rongée par l'inertie, minée par des forces de sérialisation qui l'isolent des autres classes sociales et qui brisent ses efforts d'unification car elle ne peut pas définir ses adversaires et ses alliés et donc ne peut définir ses objectifs à long terme et sa stratégie globale. Sa solidarité est toujours de circonstance et s'effrite vite.

Cette différence trouve une illustration dans les conditions d'entrée dans la vieillesse des paysans et des petits commerçants. En effet, la solidarité paysanne a su faire voter dès 1962, par le parlement, une loi instituant l'Indemnité Viagère de Départ dont le financement est assuré par l'État, tandis que seulement dix ans plus tard une mesure visant à aider les petits commerçants et artisans âgés a été adoptée, son financement devant être assuré essentiellement par la profession commerciale. Pendant les dix ans écoulés, des centaines de milliers de vieux agriculteurs ont bénéficié de l'I.V.D.; beaucoup de petits commerçants âgés ont dû disparaître. D'ailleurs, les mesures divergent dans leur esprit. La mesure prise, avec quelque retard, en faveur des petits commerçants et artisans âgés est uniquement sociale. Par contre, l'I.V.D. poursuivait un double objectif économique et social et fait, depuis déjà quelques années, l'unanimité des syndicats et tendances politiques du monde agricole. La mesure est économique : elle favorise une restructuration de l'agriculture, elle permet aux exploitations de s'agrandir — 71 % des exploitations libérées par l'I.V.D. en 1969 ont permis l'agrandissement d'autres exploitations — et aux jeunes d'accéder au statut de chef d'exploitation, d'où un plus grand dynamisme de leur économie. Elle est en même temps sociale car elle aide les vieux exploitants à se retirer

---

(1) In *Sociologie de l'Action*, Éditions du Seuil, 1965.

dans des conditions relativement satisfaisantes. C'est dire qu'elle satisfait des intérêts de sous-groupes différents au sein du monde agricole. Cela s'explique par le fait que sa conception est le fruit de réflexions des agriculteurs eux-mêmes, et en particulier des jeunes, dont les aînés sont aussi les parents.

Ayant cerné le contexte socio-économique dans lequel s'effectue l'entrée dans la vieillesse des populations enquêtées, nous étudions maintenant cette entrée qui n'est qu'une simple transition continue pour les paysans, mais un drame pour les petits commerçants.

### L'ENTRÉE DANS LA VIEILLESSE DU PAYSAN BÉNÉFICIAIRE DE L'I.V.D.

Il n'est pas nécessaire d'explicitier ici la définition administrative de l'exploitant agricole. Mais en quoi les exploitants agricoles enquêtés sont-ils des « petits »? Nous avons repéré les exploitants agricoles âgés d'abord par le fait qu'ils étaient bénéficiaires de l'I.V.D. Or de ce bénéfice ne sont pas exclus, a priori, les tenants aisés de grosses exploitations agricoles. C'est même l'inverse qui est vrai : ne peuvent en bénéficier les chefs d'une exploitation dont la superficie est inférieure à 3 Ha de polyculture et qui, il est vrai, ne sont le plus souvent qu'agriculteurs à temps partiel. Cependant, la grande majorité des bénéficiaires de l'I.V.D. ont cédé de petites exploitations : 71 % d'entre elles, en 1969, avaient une taille inférieure à la SMI (1). Le critère de taille SAU (2) de l'exploitation est, malgré ce fait, secondaire. Nous définissons les « petits » exploitants agricoles — et tous les sujets de notre échantillon sont dans ce cas — par le fait que leur exploitation est *familiale et traditionnelle*.

Familiale, parce qu'elle n'emploie pratiquement jamais de salariés agricoles et qu'y travaillent les membres d'une famille élargie : cohabitent souvent trois générations. La femme et, très souvent encore, un ou plusieurs enfants travaillent comme aides-familiaux, sous la direction du mari-père-chef d'exploitation. Nous montrerons en quoi ce caractère familial de l'exploitation détermine, de façon décisive, la vieillesse de l'exploitant âgé.

Traditionnelle, l'exploitation l'est à plusieurs titres : sa production se fait essentiellement à partir de la polyculture et de l'élevage. Ses moyens de production sont limités. Elle est très peu mécanisée et le travail de l'homme y est plus important que celui de la machine (3). Le travail s'y organise sans coordination avec celui d'autres exploitations, ce qui n'empêche pas les

---

(1) Surface Minimum d'Installation.

(2) Surface Agricole Utile.

(3) Henri MENDRAS a montré, dans son livre : « La Fin des Paysans », la rationalité a-économique de l'achat et de l'utilisation de la machine (sur l'exemple du tracteur), dans les exploitations traditionnelles : le plus souvent, l'achat d'un tracteur par le « petit » ne relève pas d'un calcul économique mais d'une imitation du « plus gros » que lui.

voisins de se rendre des services de temps en temps. La gestion moderne y est quasiment absente. Traditionnelle car, envisagée dans le temps, c'est une exploitation qui s'est peu transformée. La possibilité est souvent pratiquement exclue d'obtenir un revenu pouvant se transformer en capital et assurer ainsi une reproduction élargie. Toujours égal à lui-même, le chef d'exploitation aujourd'hui âgé a utilisé le savoir que lui a légué son père et n'a fait que très peu ou pas d'efforts d'innovation et d'expansion — il a souvent vécu en économie de subsistance.

Ces « artisans surnuméraires » comme les appellent Claude Servolin et Yves Tavernier <sup>(1)</sup>, voués à disparaître et disparaissant en partie grâce au système de l'I.V.D., ne sont bien sûr pas aussi nombreux dans toutes les régions de France et n'y rencontrent pas exactement les mêmes problèmes. Mais à travers les différences régionales, les caractéristiques essentielles du « petit » que nous avons dégagées demeurent et les réunissent. Les rapports de propriété ne permettent pas de caractériser ni de séparer essentiellement ces « petits ». La concentration foncière se fait à leur détriment, qu'ils soient propriétaires, fermiers ou métayers. Les relations des fermiers ou métayers au propriétaire-patron les différencient des petits qui sont leur propre propriétaire, mais secondairement. Le fermier et le métayer sont certes défavorisés dans la mesure où ils paient une rente foncière, mais l'endettement du propriétaire pour acquérir des terres est parfois plus coûteux. Même si l'I.V.D. présente quelques inconvénients pour les fermiers et métayers, elle ne vise pas à les défavoriser systématiquement.

Ces paysans indépendants sont « libres ». Mais comme les petits commerçants, ils disent tous qu'ils furent esclaves de leur travail. L'esclavage vient à eux de la nature et des bêtes. Leur temps social est un temps naturel. La nature leur a fait payer cher leur indépendance. Ne vendant pas leur force de travail directement à un tiers, ils l'ont dépensée dans un travail qui coïncide avec leur existence toute entière et qui est donc d'abord création de valeur d'usage, travail concret. Pour ceux qui furent à la fois chefs de famille et chefs d'exploitation, tout a été donné en un seul espace, en un seul temps : vie familiale et vie professionnelle se confondant, fonction de production et fonction de consommation se chevauchant, travail et non-travail formant une totalité dont est exclue l'idée de loisirs et dont les différents moments se fondent en un temps unique.

Le paysan est né paysan. Il l'est comme prolongement de l'être de son père autant que de son avoir. Il est né, à la fin du siècle dernier ou au début de celui-ci, à la campagne, au sein d'une société encore très autonome par rapport à la société urbaine et industrielle. C'est quelqu'un qui ne connaît pas la ville. Il a vécu dans un milieu d'interconnaissance, c'est-à-dire dans un milieu où les relations humaines sont personnalisées. Sa mobilité sociale est nulle. Peu instruit : il a au mieux le certificat d'études, il a souvent commencé à travailler dès l'enfance sous la direction de son père auquel

---

(1) *La France : Réforme de structures ou politique des prix?* par Claude SERVOLIN et Yves TAVERNIER in *Terre, Paysans et Politique* (pages 143 à 219).

il n'a succédé qu'à la mort ou peu de temps avant. Devenu chef d'exploitation, il n'a pas changé dans son être, ce changement étant inscrit dans l'ordre des choses. Car, s'il a vécu la relation père-fils en tant que fils et qu'il l'a vécue ensuite en tant que père, c'est toujours la même relation, le même couple, qui l'a défini dans son projet : il devait succéder à son père dont le projet était son destin qu'il récupérerait en faisant de son propre projet le destin de son fils. Devenu chef, il a donc exercé naturellement son autorité sur les membres de sa famille. Ceux-ci avaient droit à une certaine participation aux décisions, mais leur force de travail était aliénée au projet familial dont il était alors le maître. Cependant, il n'a pas pu vivre la relation d'autorité comme une relation de réciprocité négative fondée sur un rapport d'exploitation, car l'un de ceux sur lesquels s'exerçait son autorité devait lui succéder un jour.

Mais les jeunes paysans se sont opposés à leurs aînés en prônant d'autres valeurs et en revendiquant plus de pouvoir. Le conflit des générations au sein du monde paysan a été à l'origine de la création de l'I.V.D. Cette mesure, à l'élaboration de laquelle a surtout travaillé le CNJA (1), était conçue pour satisfaire tout le monde : les jeunes, fils de petits, qui avaient hâte de prendre en main leur destin, tous ceux, petits, moyens ou gros, qui cherchaient à agrandir une exploitation et qui n'avaient rien à déboursier pour son financement, l'État prêt à payer le prix pour favoriser la restructuration et la concentration de l'agriculture française afin de la rendre compétitive sur le marché international, les bénéficiaires aussi. Qui eût cru que ces derniers accepteraient les raisons de l'économie contre celles de la tradition, qu'ils accepteraient de se retirer ? Car il faut noter que, grâce à l'I.V.D., le mot retraite s'est chargé d'une signification qu'il n'avait pas encore dans le monde agricole, celle de cessation de l'activité professionnelle. Jusque-là, l'immense majorité des paysans touchaient bien une pension de retraite à partir de 65 ans, ou plus tard s'ils le désiraient ; mais ils continuaient à travailler en restant chefs d'exploitation, le plus souvent jusqu'à leur mort ou, en tout cas, tant que leur santé le leur permettait. Sans doute, l'insuffisance des ressources nécessitait-elle la prolongation de l'activité professionnelle. Sans doute aussi le supplément de ressources dû à l'I.V.D. est-il venu compenser plus ou moins le manque à gagner résultant de la cessation d'activité. Mais, eût-on augmenté les retraites des agriculteurs dans des proportions équivalentes, il est presque certain que les vieux exploitants n'eussent pas cédé pour autant leur exploitation. Certes, tous disent maintenant qu'ils ont beaucoup travaillé, que leur travail fut pénible et qu'ils en sont libérés, qu'ils sont « *reposés* ». Mais l'aspiration individuelle au repos ne l'eût pas emporté sur la contrainte socio-culturelle — il est normal, moral, de travailler et de demeurer chef jusqu'à sa mort — si l'astuce de l'I.V.D. n'avait pu permettre de lever cette dernière. Comme nous l'a dit un enquêté : « *si j'étais pas en droit d'avoir l'I.V.D., alors je restais à la*

---

(1) Centre National des Jeunes Agriculteurs.

*terre jusqu'à la fin de mes jours... »* (1). Et il est probable que beaucoup de vieux agriculteurs, encore aujourd'hui, refusent l'I.V.D. et continuent jusqu'au bout de leurs jours à travailler. Il ne nous est pas possible, compte tenu de nos informations, de préciser si les bénéficiaires de l'I.V.D. se distinguent, de manière spécifique, des autres paysans âgés de leur région qui n'en ont pas voulu. On sait toutefois que la mesure touche des populations de plus en plus nombreuses et il est permis de penser que les décisions individuelles sont fortement conditionnées par les événements locaux.

Interrogé sur sa décision, jamais un paysan ne nous aura dit qu'il était le premier à l'avoir prise. Bien au contraire, il justifiera toujours sa décision par rapport aux autres (paysans de la région qui le jugent) : « *...les autres le font, nous dit l'un d'eux, et nous autres on peut faire comme les autres... la loi est aussi bien pour nous que pour les autres...* », « *Moi, j'ai pas pris le premier, nous dit un autre, il y en avait avant moi qui avaient l'I.V.D., quand même* ». Une étude ethnographique montrerait sans doute comment se propage la décision de voisin à voisin. Mais, il est clair que c'est bien la résistance d'un milieu qui a dû être vaincue et que toute décision individuelle a été prise par rapport à ce milieu, dans la mesure où les normes de ce dernier avaient pu être ébranlées; si bien que l'individu décideur ne put apparaître comme un déviant. Ce sont, certes, les jeunes agriculteurs qui ont fait pression sur les anciens pour qu'ils « partent », qui ont opposé aux normes dominantes de nouvelles normes qu'il a bien fallu que les anciens acceptassent : en effet, comme nous disaient nos enquêtés, l'I.V.D. a retenu les jeunes. A vouloir travailler jusqu'à la fin, les anciens éloignaient les jeunes de l'agriculture. Leur praxis se retournait contre eux, se faisant contre-finalité puisque leur projet ultime était de se prolonger dans leur fils en tant qu'agriculteur. Et voilà que ces derniers quittaient la terre! Il leur a bien fallu céder, d'autant plus facilement que « *l'I.V.D. c'est une loi* », c'est-à-dire l'expression de la volonté du législateur, de cette autorité-autre, extérieure au monde agricole. L'astuce de l'I.V.D. est qu'elle a permis à une volonté-à-chaud, celle des jeunes agriculteurs, de se transformer en une volonté-à-froid, celle du législateur, c'est-à-dire, pour le paysan âgé, celle de la société urbaine et industrielle. L'acceptation de « prendre l'I.V.D. », pour les anciens, n'a donc pas été une capitulation du père devant son fils, mais sa résignation devant un progrès technique venu de l'extérieur qu'il lui était impossible de maîtriser. Elle a alors pris la signification de la passation des pouvoirs à ceux qui, jeunes et mieux armés, étaient seuls capables de sauver l'agriculture.

L'I.V.D. a donc fait en sorte que l'idée de céder son exploitation soit maintenant acceptée, dans le monde agricole, par les anciens. Il faut dire que cette cession ne constitue nullement pour eux un départ, une mise à l'écart, un retrait du monde. Le bénéficiaire est resté sur place, dans la quasi-totalité des cas, soit qu'il soit demeuré sur l'exploitation, soit qu'il ait simple-

---

(1) Les citations en italique qu'on trouvera dans le texte correspondent à des phrases recueillies au cours d'entretiens effectués auprès de membres des catégories étudiées.

ment changé de logement, s'étant fait construire une maison à côté ou au bourg tout proche. S'il a quitté sa terre, c'est pour se rapprocher de ses enfants vivant, le plus souvent, dans la région. Il a très souvent gardé une parcelle de subsistance ou, dans presque tous les cas, un jardin potager et quelques animaux : vache, cochons, volaille..., surtout s'il a cédé à un tiers.

Évidemment, son statut a changé. Il n'est plus chef d'exploitation. Mais ce producteur, dont le travail fut si pénible, n'est pas pour autant devenu un inactif. Le plus souvent, s'il cohabite avec son fils cessionnaire, il continue à travailler sur l'exploitation dont ce dernier est, désormais, le chef. Mais il travaille comme il lui plaît, sans contrainte. C'est le travail-librement-choisi qui lui fait dire : « *On a l'impression de vivre vraiment, on dit ma foi, le travail on le fait en se reposant!* ». Et s'il a cédé à un tiers, le travail sur sa parcelle, le bricolage, lui donnent le même sentiment. Pour la plupart, cependant, ce qu'il a été difficile d'admettre, c'est qu'on leur donnât de l'argent (une rente viagère) pour ne plus travailler... ou, plus encore, pour travailler en se reposant, c'est-à-dire pour ne plus avoir que le plaisir de travailler en se reposant. N'était-ce pas un « piège »? Un enquêté analyse lui-même cette attitude : « *Il (le vieux paysan) est têtue et en retard, alors ça fait des lois qui le dépassent et, ma foi, il ne peut pas croire qu'on va lui donner de l'argent pour ne rien faire* ». Les enquêtés ont d'ailleurs tous montré un reste de méfiance à l'égard de la mesure. N'allait-on pas la (l'I.V.D.) leur supprimer? Cette attitude morale aura, heureusement, trouvé son contre-poids dans la morale. Car, se disent les bénéficiaires de l'I.V.D., si on nous l'a donnée, c'est pour nous récompenser, c'est parce que nous méritions une récompense pour avoir si durement travaillé. La collectivité nous devait bien cela, nous qui l'avons nourrie en dépensant nos forces. L'échange se situe, pour eux, au niveau de la valeur d'usage, du travail concret, et, par ce fait, il n'est pas échange économique, mais affectif. Bien sûr, les bénéficiaires sont aussi nombreux à dire que l'I.V.D. a été créée pour éliminer les petits, mais, ne ressentant nullement leur situation comme bouleversée, ils sont restés sur place et la vie a peu changé. C'est une élimination très douce qu'ils vivent, sans nulle rupture, nulle discontinuité.

Par l'I.V.D., la situation du petit exploitant âgé s'est donc transformée; mais il demeure, de par son nouveau statut de bénéficiaire, intégré au milieu paysan, lui-même en mutation profonde. Il n'est pas parti mais, bien au contraire, resté. Il n'est ni tout à fait un agriculteur actif, ni tout à fait un retraité inactif, mais quelqu'un qui travaille quand et comme il lui plaît, soit sur l'exploitation qu'il a cédée à ses enfants, soit sur sa parcelle de subsistance, en répétant les gestes de toute sa vie, mais à un rythme que ne lui imposent plus la nature et l'échange nécessaire à sa survie. Cependant, il fait un travail socialement utile lorsqu'il travaille sur l'exploitation; et, lorsqu'il ne travaille que pour lui, en vue seulement de l'autoconsommation, il ne s'adonne pas à un loisir tout neuf comme le ferait un retraité venu de la ville, mais s'enracine plus profondément dans son être. Ce caractère de la nouvelle situation du bénéficiaire de l'I.V.D. est le plus original.

Comment le paysan vit-il sa nouvelle situation? Quelle image a-t-il de lui-même? Il est d'abord ce travail qu'il a inscrit dans l'espace. Ce travail qu'il aime d'autant plus qu'il lui a consacré sa force et sa vie. Son passé est plénitude. Il dit, quel que fût le résultat atteint, qu'il a « *bien travaillé* ». Ce travail, lisible dans l'espace, c'est lui. L'espace renvoie au paysan son image de travailleur : « *comme j'ai resté ici... je ne suis pas en dehors du coup du tout* », « *je me promène, je regarde : dans le temps j'ai fait ça, dans le temps j'ai fait ceci... je me rappelle* ». Le passé est présent par la médiation de l'espace. Cet espace est la matrice de vie et de mort : « *oui, moi j'ai toujours... on est toujours là-dedans* (dans le monde agricole), *on veut pas* (partir), *on veut rester où nous sommes*, dans le coin de l'agriculture, *on veut pas changer* ». Partir serait mourir à soi-même, puisque le paysan adhère totalement à l'espace : « *nous, on est chez nous, à la campagne* » (1).

Il se décrira volontiers, et non sans un certain humour, comme têtue, bête, peu instruit, mais toujours comme un bon travailleur, le bon travail se mesurant à son intensité. Il est, en général, heureux de ce qu'il a fait. Son travail, il l'aimait : 80 % le disent dans l'enquête quantitative, encore que 18 % des autres répondent « qu'il fallait bien l'aimer » (ce travail), ce qui n'est pas une réponse toute négative : elle exprime l'ambiguïté d'un sentiment fait, à la fois, d'amour et de révolte contre des conditions de travail souvent pénibles (2). Mais il est frappant qu'il en scotomise complètement certaines phases. Jamais les enquêtés (dans l'enquête qualitative — par entretiens) ne nous auront parlé d'achats ou de ventes. Seuls le travail de la terre, les différents travaux de la ferme et « l'esclavage des bêtes » constituent leur vrai travail de producteur. Les échanges sont périphériques et importent peu pour définir leur identité, alors que le capital industriel tend, de plus en plus, à intégrer l'agriculture traditionnelle au mode de production capitaliste. Il est tout naturel, pour le paysan âgé, d'appartenir à un groupe défini d'abord par le travail : celui des agriculteurs. Mais ce sentiment d'appartenance est aussi nuancé par la situation présente : demeurer sur l'exploitation, y mener un certain travail, renforcent ce sentiment, de même qu'avoir cédé à un enfant dont il peut faire sien le projet. Si l'I.V.D. a retenu les enfants à la ferme, alors il dira : « *nous, ça nous libère, on pourra s'en aller* (mourir), *on n'a plus le point noir que les enfants sont pas à la terre, tout ce qu'il peut y avoir, c'est de remettre du terrain au domaine. On ira bien au bout... de nos jours* ».

L'autre manière d'être, c'est d'avoir. La propriété fixe l'être qui ne peut se projeter dans l'avenir par sa praxis ou par la médiation de l'autre (fils ou autre successeur bien estimé). Elle lui assure un statut. Parlant des bénéficiaires de l'I.V.D., un enquêté dit : « *ils veulent garder quelque chose pour être sûrs qu'ils restent... sinon ils ne sont pas sûrs* ». Celui qui a cédé à un étranger, ou à un fils avec lequel il est en profond désaccord, dira quant à

---

(1) Nous avons aligné les phrases d'enquêtés différents.

(2) Les derniers 2 % se répartissent en :

- 1 % ayant donné la réponse : « Je ne l'aimais pas beaucoup ».
- 1 % ayant donné la réponse : « Il me laissait indifférent ».

lui : « *quand on a tout cédé, quand on a tout donné, on n'est rien* ». On n'est rien parce qu'on ne peut être en l'autre. Mais il ne suffit pas d'être en l'autre. Lorsqu'il est encore relativement jeune et solide, lorsque le terme de sa vie lui apparaît comme situé au-delà d'un horizon de projets, le paysan-proprétaire préférera ne pas se défaire de sa terre car ce statut lui donne un certain pouvoir; il lui donne la possibilité de pratiques et de pressions, dans la négociation informelle qui se développe quotidiennement au sein de la famille. Cependant, l'attachement à la propriété dont Simone de Beauvoir a souligné, dans son essai sur la vieillesse, la fonction pour le vieillard : « ... elle aussi garantit une sécurité ontologique... la possession est une défense contre l'Autre... » (1), n'est pas, pour le paysan, l'attachement à un objet produit par un autre. La terre, il l'a lui-même travaillée après ses aïeux. Elle est lui-même en tant qu'il l'a faite et qu'elle l'a fait.

Même s'il dit être d'abord un retraité (le choix étant entre l'appartenance aux agriculteurs : 38 %; aux retraités : 55 %; à ceux qui ne sont rien aujourd'hui : 7 %), parce qu'en plus de la possibilité de « bricoler », de travailler pour le plaisir, il peut, *pour la première fois*, s'attarder au lit, regarder la télé quand il lui plaît, peut-être prendre des vacances, avoir un intérieur coquet, propre parce qu'il y a, désormais, une frontière entre la maison et la ferme, etc..., il considèrera toujours qu'il fait partie des paysans, d'un milieu défini d'abord par le travail des hommes qui le composent : 12 % seulement des enquêtés déclarent avoir le sentiment d'être à l'écart de ceux (les agriculteurs) qui travaillent, dans l'enquête quantitative. Il fait toujours partie de « la grande famille des agriculteurs ». Si le paysan âgé ne peut plus prétendre, aujourd'hui, au statut de patriarche, il ne subit pas non plus la crise de générations qui fait d'autres personnes âgées des « vieux ». Le statut que donne l'I.V.D. constitue une sorte de compromis dont nous voudrions souligner tant l'originalité que la positivité, mais qui est sans doute éphémère, dans une période de « révolution silencieuse » de l'agriculture. Les jeunes qui doivent quitter la terre n'ont pas la chance des anciens pour lesquels une transition a pu être aménagée.

Dans de telles conditions, la mort garde un visage serein. Si le bénéficiaire de l'I.V.D. n'est pas trop isolé, s'il a un successeur auquel il s'identifie, si un deuil récent n'a pas rompu un équilibre dont la femme est le centre, alors, pour lui, la mort ne sera pas le bout du tunnel : « *on ira bien jusqu'au bout de nos jours* », dit l'un des enquêtés en parlant du couple qu'il forme avec son épouse; « *on n'est pas trop isolé... voilà... il faut attendre la fin comme ça* », dit un autre; « *si on n'a pas trop de déboires (entendons ennuis de santé), on tiendra bien le coup jusqu'à la fin* », dit un troisième. La mort est « douce ». Elle est dans l'ordre des choses et la société n'a pas intercalé, entre elle et la vie, le vide de la retraite.

Somme toute, le paysan âgé, bénéficiaire de l'I.V.D., est, le plus souvent

---

(1) S. de BEAUVOIR : *La Vieillesse* (page 494 et suivantes).

heureux (1). Lorsqu'il ne l'est pas, c'est, dans la plupart des cas, parce qu'il s'estime être en mauvaise santé (37 % des cas), mais aussi parce qu'il lui est difficile de vivre avec l'argent dont il dispose (24 % des cas) (2) ou parce qu'il se sent seul, isolé, (15 % des cas), ou parce que son conjoint est récemment décédé (9 % des cas). Rares sont ceux qui disent n'être pas heureux parce qu'ils n'ont pas réussi leur vie d'agriculteur (3 % des cas), ou parce qu'ils estiment être une charge pour leurs enfants (3 % des cas), ou encore parce qu'ils auraient préféré avoir de meilleures relations avec leurs enfants (7 % des cas). Rares aussi ceux qui, spontanément, ont dit n'être pas heureux parce qu'ils étaient « vieux » (2 % des cas).

On ne peut nier le caractère positif de ces résultats, malgré les difficultés d'une minorité de bénéficiaires de l'I.V.D. qui sont d'autant mieux soulignées, et dont on voit les solutions sociales qu'elles exigent. Aussi, est-il intéressant d'analyser comment le paysan âgé se situe, par rapport aux autres personnes âgées dans la nation, et quel rôle il attribue à l'État. Nous verrons que la même analyse, faite pour les commerçants, donnera des résultats bien différents.

Le paysan âgé se voit comme étant un vieux travailleur, un vieux producteur. D'où sa sympathie pour l'ouvrier. Ce dernier est le travailleur des villes. Il est, lui, le travailleur de la campagne. Du vieux travailleur des villes, il se sent souvent solidaire. De ceux « *qui n'ont pas grand'chose pour se mettre à l'abri* », il dit : « *ils sont comme moi, ou même pires que moi, je crois* ». Et, s'il lui arrive de les envier un peu parce qu'ils bénéficient d'allocations vieillesse plus élevées que les siennes, parce qu'ils étaient sûrs d'avoir un salaire alors que son propre revenu était aléatoire, etc..., il justifie lui-même le bien fondé de ces différences, supposées ou réelles : l'ouvrier ne peut pas profiter de l'autoconsommation, le vieux citadin doit payer un loyer et est souvent à l'étroit, etc... De la comparaison, il ressort qu'« *il y a du pour et du contre* ». Toutes les fois qu'un enquêté nous a parlé des ouvriers, il l'a fait avec sympathie. Le plus souvent, le paysan âgé estime être favorisé par rapport aux vieux travailleurs des villes, car il pense, à juste titre, bénéficiaire de conditions d'existence plus humaines (enracinement, bon voisinage, famille à proximité, etc...), même si ses revenus sont, parfois, plus modestes. Le travail prime sur les rapports de production pour déterminer les identifications du paysan âgé. C'est pour cela qu'il se sent plus proche de l'ouvrier que du petit commerçant. Cependant, il lui arrive de comparer sa situation à celle du petit commerçant. C'est alors pour en souligner les difficultés : « *faut pouvoir vivre, une petite propriété, maintenant, c'est comme un petit épicier, quoi!* », ou le caractère traditionnel dépassé : « *la petite culture, elle n'est pas rentable, oh non!, c'est comme les petits commerces!* ». Quant aux autres catégories sociales, elles ne font pas partie du champ des compa-

---

(1) Dans l'enquête quantitative, nous avons obtenu les réponses suivantes : très heureux : 3 %, heureux : 74 %, pas très heureux : 20 %, malheureux : 3 %.

(2) Soit 5,5 % des bénéficiaires, alors que 5,7 % d'entre eux disposent de moins de 4 000 francs par an de revenus, ce qui est, à n'en pas douter, très insuffisant.

raisons. Sauf, sans doute, les employés, ces gens des bureaux, ces fonctionnaires dont on envie la totale sécurité, mais que l'on nargue aussi parce qu'ils ne travaillent pas vraiment.

Maintenant qu'il a cessé d'exploiter, l'agriculteur a le sentiment que sa vie ressemble plus (1) à celle des autres Français de son âge (pour lui cela veut dire ceux des villes). Sa nouvelle situation : une retraite qui n'en est pas une, l'aurait plutôt rapproché du corps social tout entier. Pour lui, point de « désengagement ». La « retraite » ne constitue pas une coupure dans sa vie : même s'il prétend être d'abord un retraité, il demeure par son habitat, par ses pratiques, par ses relations familiales et de voisinage, par ses projets : paysan, « étant » et non « ayant été ». La nouvelle situation a donné une nuance positive à la vie, d'autant mieux appréciée qu'elle était inattendue. De la différence existentielle qui le sépare de l'ouvrier retraité, il n'est sans doute pas conscient. Pour lui, la vie a été vécue sans rupture; elle a une unité spatio-temporelle que la cessation de l'activité professionnelle n'a pas brisée, dans la majorité des cas.

Cet homme conçoit l'État comme protecteur. Aussi pense-t-il souvent qu'en créant l'I.V.D. ce dernier accomplissait un devoir normal envers les vieux agriculteurs (2). S'il est conscient que l'I.V.D. est une loi, et donc le résultat d'un vote de députés, il ne sait pas pour autant que le financement de l'I.V.D. est public : à la question de savoir d'où provient l'argent qui sert à payer les I.V.D., 50 % des enquêtés ne savent pas répondre, 19 % pensent, à tort, qu'il provient des cotisations de retraite que paient les agriculteurs exploitants, 16 % seulement pensent, à juste titre, qu'il provient du budget de l'État, 14 % lui attribuent une provenance mixte (en partie des cotisations, en partie du budget de l'État). C'est dire que le paysan âgé n'est pas conscient qu'il est bénéficiaire d'un processus de redistribution sociale. Il lui arrive de trouver la mesure injuste car, dit-il, elle privilégie les gros exploitants : l'I.V.D. majorée est, en effet, attribuée sous certaines conditions qui éliminent les plus petits, ou pénalisent les fermiers et métayers qui, n'ayant pas toujours la possibilité de choisir leur successeur, ne peuvent, souvent, obtenir qu'une I.V.D. simple. Il rend l'État responsable de ces injustices. Cet État reste pour lui indéfini : il est un appareil urbain, rarement identifié au parlement ou au gouvernement. C'est l'autorité-autre. Avec sa logique socio-familiale, il souhaiterait que l'I.V.D. soit ajustée aux besoins de chacun : « *ceux qui en ont le plus besoin ne touchent pas plus que les autres!*... » s'étonne un enquêté. Cependant, qu'il s'estime favorisé ou qu'il revendique plus de justice sociale, à son égard ou à l'égard des autres paysans dont il juge la situation plus difficile que la sienne propre, il n'est jamais, dans sa relation à l'État, dans la position d'un marginal, d'un exclu du corps social. La « retraite » n'a pas fait de lui un sous-citoyen.

---

(1) beaucoup : 10 %, un peu : 55 %.

(2) 43 % des enquêtés donnent cette réponse, tandis que 40 % pensent que l'État voulait ainsi favoriser les vieux agriculteurs, 17 % ne savent pas choisir.

Nous avancerons donc la thèse, qui pourra surprendre, que le paysan âgé, bénéficiaire de l'I.V.D., trouve un certain épanouissement dans le troisième âge (et même dans le quatrième, lorsqu'ayant plus de 75 ans il demeure encore valide) car sa nouvelle vie prolonge, positivement, sa vie de travail. Dans la mesure où elle était inattendue, cette retraite (au double sens de revenus supplémentaires et de temps libéré), une fois acceptée, est fort appréciée: pour ce qui est de l'âge idéal de cessation d'activité, les bénéficiaires de l'I.V.D. se distinguent nettement des exploitants actifs ou semi-actifs de l'enquête INED de 1967 (1) : une écrasante majorité d'entre eux : 85 % pour les hommes, 94 % pour les femmes, considèrent qu'un exploitant de leur sexe doit cesser d'exploiter avant 65 ans. Plus tôt le bénéficiaire de l'I.V.D. aura fait sa demande, plus bas sera, selon lui, l'âge idéal de cessation d'activité, si bien que cet âge idéal est quasiment toujours inférieur à celui auquel il a cessé d'exploiter lui-même. Ce qui veut dire que, loin de regretter sa décision, une fois vécue la nouvelle situation, le bénéficiaire de l'I.V.D. aurait aimé voir le changement s'opérer plus tôt dans sa vie : c'est donc bien qu'il l'apprécie très positivement. Puisque la cessation d'activité permet un certain rapprochement du mode de vie urbain, mais que ce rapprochement n'est qu'avantageux et ne s'accompagne pas d'une coupure du milieu paysan, elle rapproche, paradoxalement, le paysan âgé du corps social tout entier.

## L'ENTRÉE DANS LA VIEILLESSE DU PETIT COMMERÇANT

Les caractéristiques des petits commerçants apparaissent comme similaires à celles des paysans. Leur commerce est familial, pour les mêmes raisons, sauf que, beaucoup plus souvent, les enfants ne travaillent pas avec les parents. Ils ont, alors, définitivement renoncé au petit commerce et à l'idée de succéder.

Il est traditionnel car la diversité des produits vendus est restreinte, les moyens de vente étant limités : petite surface de vente, vente traditionnelle — pas de libre service, par exemple. Le travail s'organise sans coopération avec d'autres commerçants : pas d'affiliation à une coopérative d'achats ou à une chaîne de vente. La gestion moderne y est quasiment absente : rares sont ceux qui possèdent ne serait-ce qu'une machine à calculer! Envisagé dans le temps, c'est un commerce qui ne s'est pas modernisé; s'il succédait à son père, le commerçant n'a fait qu'un petit pas en avant. Mais, loin de lui fut l'idée de faire des projets pour financer des investissements, agrandir sa surface de vente, innover. Lui aussi a vécu en économie de subsistance, ignorant la notion de rentabilité, cherchant à minimiser les risques. Lui aussi est un surnuméraire, qui disparaît plus brutalement, sans doute, que le petit exploitant agricole. Qu'il soit propriétaire des murs et du fonds de

---

(1) Cf. « *Les agriculteurs âgés* » par T. LOCOH et P. PAILLAT, Institut National d'Etudes Démographiques, Cahier n° 61, P.U.F., 1972.

son entreprise, ou seulement du fonds — son rapport à la propriété — ne permet pas de le caractériser comme « petit », malgré les différences secondaires que cela entraîne.

Cet homme est, lui aussi, un indépendant qui se plaint de l'esclavage consécutif à sa liberté. L'esclavage lui vient d'abord des hommes. Son temps lui est volé par le client qu'il faut attendre, par le gros concurrent qui lui vole le client, si bien qu'il doit, comme il dit, « *resquiller* » pour survivre, c'est-à-dire ouvrir boutique tôt le matin, la fermer tard le soir, l'ouvrir le dimanche lorsque les gros commerçants se reposent, afin de « *recupérer* » quelques clients. Mais, à l'inverse du paysan, le petit commerçant ne tient pas, nécessairement, son commerce de sa famille. Il n'y a pas de « condition » commerçante. Les petits commerçants ont des origines sociales diverses. Toutefois, on peut les classer en deux catégories entre lesquelles existent de nettes différences dans la manière de vivre leur entrée dans la vieillesse. Dans la première, on groupe tous ceux qui ont repris le commerce familial et qui, en fin de carrière, réalisent, à la fois, que ce commerce disparaîtra avec eux, et que la situation du petit commerçant, dans la nation, est celle d'un exclu. Dans la seconde, on groupe tous ceux pour lesquels l'acquisition du statut de petit commerçant, généralement après l'exercice d'une autre activité professionnelle, constituait une promotion sociale. Ceux-là sont, pour la quasi-totalité, sortis de la paysannerie ou de la classe ouvrière. En fin de carrière, ils réalisent l'échec de leur tentative d'émancipation.

Dans les deux cas, la vie familiale s'est organisée en fonction des nécessités et des vicissitudes du travail. Mais, dans le premier cas, le projet du petit commerçant, ayant eu des enfants, était de transmettre le fonds à l'un d'eux, tandis que, dans le second cas, un tel projet était moins probable puisqu'il ne reposait pas sur une tradition familiale. L'idée de vendre le fonds, pour se retirer, était directrice du comportement patrimonial des seconds. Elle a dû être formulée par les premiers vers la fin de leur carrière. Dans les deux cas, cependant, cette idée d'une vente future, alors même qu'elle se précisait sous la pression du marché puisqu'il est de plus en plus difficile, compte-tenu de la concurrence croissante des grands commerces, de ne pas faire faillite, se heurtait à l'impossibilité de sa réalisation puisque la concurrence dévalorise le fonds et qu'il devient impossible d'en réaliser le prix escompté, lequel, en s'ajoutant à une retraite généralement très faible, devait permettre d'assurer des revenus suffisants pour la vieillesse.

Le petit commerçant, aujourd'hui âgé, n'a pas fait l'effort d'adaptation économique nécessaire à sa survie, dans un contexte de changement structurel, parce qu'il n'en avait souvent pas les moyens financiers et techniques, mais, surtout, parce qu'il n'en avait même pas l'idée : il s'aperçoit, maintenant, que le monde a changé. Son projet initial n'étant pas l'expansion, mais la reproduction, ce petit commerçant se trouve pris dans une contradiction insurmontable : il ne peut vendre son fonds car, s'il le vend, il n'en tirera pas de quoi vivre jusqu'à la fin de ses jours. Il continue donc de commercer, mais dans une situation de quasi-faillite qui va en se détériorant.

La mesure sociale prise récemment en sa faveur <sup>(1)</sup> lui permettra-t-elle de dépasser cette contradiction? Le corps social vient de lui exprimer une certaine solidarité, mais celle-ci suffira-t-elle à lui faire oublier son échec dont on voit bien la cause socio-économique première : une mutation structurelle a provoqué la crise du petit commerce. La solidarité de la nation qui résulte des rapports de force entre les différentes classes et fractions, n'a pas joué, en temps voulu, pour modérer la concurrence, tandis que les *habitus* de classe ne se sont pas transformés pour permettre une adaptation à la nouvelle situation.

La plupart du temps, les petits commerçants s'ignorent. La concurrence qui s'est exacerbée entre eux ne leur a pas permis de nouer des liens de solidarité comme il en existe chez les paysans. Bien au contraire, elle a renforcé leur individualisme. Interrogés, les enquêtés ont presque toujours dit qu'ils ne connaissaient pas les autres commerçants du quartier, qu'ils ne pouvaient s'occuper des autres, ayant déjà trop à faire chez eux. S'ils ont des liens, c'est bien avec leurs clients — ces gens du quartier avec lesquels l'échange n'est pas anonyme — clients pour lesquels leurs sentiments sont ambivalents.

Pas de milieu social sans relations directes, pas de milieu sans un minimum de solidarité. Or : « *dans le commerçant* <sup>(2)</sup>, dit un enquêté, *il n'y a pas d'entente... parce que vous êtes toujours tiré, si je ferme (pour faire grève), le voisin va travailler, alors il me prendra mes clients* ». L'absence de rapports professionnels, la concurrence, l'individualisme du petit commerçant qui, souvent, s'est sorti seul de sa classe d'origine, la dispersion dans l'espace, tous ces facteurs font qu'il est difficile de parler d'un milieu des petits commerçants <sup>(3)</sup>. Le milieu, pour eux, est d'abord défini par *les autres* qui ne sont pas commerçants : les clients, les gens du quartier. Ils sont seuls dans le milieu des autres.

L'absence de solidarité engendre chez le petit commerçant une sorte d'infantilisation de la relation sociale. Au « nous » si naturel dans le discours du paysan, s'oppose le « moi » du petit commerçant, agressif comme un jeune enfant, et qui appelle à son secours : « *ils (les paysans) sont certainement mieux organisés, parce que moi, je n'ai de contact avec personne...* », nous dit un enquêté. La situation économique s'est tellement dégradée, la survie de chacun limite tellement les possibilités de survie du voisin, que l'absence de solidarité s'accompagne d'une extrême méfiance : « *... les commerçants, je ne sais pas ce qu'ils pensent, dit un enquêté, parce qu'on a peur de se faire du tort en parlant... chacun est replié sur lui... on ne se fréquente pas, si vous aimez mieux, on s'évite plutôt* ».

---

(1) Aide aux petits commerçants et artisans âgés en difficulté (1972).

(2) Notons le pouvoir expressif de la tournure « dans le commerçant », qui montre à quel point l'absence de solidarité déchire l'individu lui-même.

(3) Si ce n'est de leur milieu familial, lequel présente certains caractères constants d'une famille de petits commerçants à l'autre.

Les petits commerçants âgés sont seuls au moment d'entrer dans la vieillesse. S'ils trouvent quelque soutien dans leur famille, ce ne peut être celui que la tradition de cohabitation, de travail en commun des générations successives, a rendu quasi-naturel pour le paysan. Leurs enfants les ont quittés. Ils ne sont pas attachés, comme les jeunes paysans, à un métier qui déborde sur la vie toute entière.

Que reste-t-il pour définir les conditions d'existence du petit commerçant âgé? Son travail concret. Il n'est pas, comme le paysan, un producteur. Son travail est de vendre, de fournir un service dont l'utilité sociale est incontestable, mais qu'il n'a pas su adapter aux changements du mode vie. Cependant, même s'il échange une marchandise contre de l'argent, cet échange ne s'effectue pas abstraitement, comme à la Bourse, entre acheteurs et vendeurs anonymes. Le client est informé, conseillé, servi, et se double d'une personne avec laquelle est menée une conversation parallèle sur la famille, la santé, le temps, etc... Le petit commerçant tendra à survaloriser ce service, à se démarquer par rapport aux formes modernes de vente, alors même qu'il se sait dépassé. Il va jusqu'à dire que son travail consiste à « *acheter avec le client* ». Dépassé par l'histoire, il persévère dans son être car il n'a pas les moyens de se recycler et, le pourrait-il, comment formerait-il des projets alors qu'il sait l'avenir bouché, qu'il sait qu'il ne pourra pas aboutir au terme de leur réalisation faute de temps, qu'il n'y a personne pour reprendre son projet. Il valorise d'autant plus son travail qu'il a à lutter quotidiennement pour sa survie, condamné qu'il est au sur-travail ou à la faillite. Mais, comme nous le verrons, cette valorisation n'est pas pure et se réfère plus volontiers au travail passé, sorte d'âge d'or qui contraste avec la rigueur du présent. Son attitude est, en fait, pleine de contradictions.

Son traditionalisme est désespéré et va de pair avec un défaut de plan de vie. Il mène une lutte quotidienne, au jour le jour : le lundi, il devra souvent se déplacer lui-même pour reconstituer son stock, car les grossistes ne livrent plus ce client peu intéressant; il devra, sans cesse, étendre la durée d'ouverture de sa boutique pour récupérer des clients, « *resquiller* » le dimanche, travailler « *pour le fisc* », dont il ira jusqu'à dire qu'il est « *l'auxiliaire* » en tenant, chaque soir, un minimum de comptabilité, etc... Il lui arrive de ne plus pouvoir mener cette lutte. Faute d'être en bonne santé, il doit s'arrêter, brusquement. Il aura rarement préparé sa retraite, et cet arrêt le coupe définitivement de son travail et, de plus, consacre son échec. Aussi s'accroche-t-il désespérément à ce travail. S'il envisage la retraite comme une libération, c'est alors même qu'il la sait impossible, financièrement irréalisable. L'impossibilité de dépasser ses contradictions l'amène à vivre au jour le jour, sans capacité aucune de prendre des décisions. « Ça » se décidera, par une sorte de fatal mécanisme.

Nostalgique d'un passé où « *dans la Société, il faisait partie d'une bonne moyenne* », le petit commerçant au bord de la vieillesse, fidèle à lui-même, connaît la dure réalité de la lutte pour l'existence. Sa stratégie de vie, une enquêtée nous l'aura résumée : « *j'essaie toujours de me débrouiller seule,*

*jusqu'à temps que je puisse, c'est tout ; je ne réfléchis jamais à ce qui va m'arriver moi, tant que je vis, tant que j'arrive* ». L'avenir est plus ou moins sombre pour les petits commerçants selon l'importance du patrimoine dont ils peuvent disposer : à cet égard, les fils de commerçants semblent un peu plus aisés que les fils d'ouvriers ou de paysans. Mais ces différences ressortent peu du discours des enquêtés. Ce qui frappe, c'est à travers la diversité des situations, le même sentiment d'échec.

Le petit commerçant âgé ne totalise pas son passé. Son passé n'est plus ; il a été. Aujourd'hui, le petit commerçant se définit négativement : il n'est plus, il n'est pas. Lorsqu'il parle de ses clients, des autres commerçants, des autres classes sociales, de l'État, de la société française et même de l'histoire, il se pose comme situé « en dehors », si ce n'est « en-dessous ». Quant à l'avenir, il refuse de l'envisager, préférant vivre au jour le jour ; ou il rêve d'une retraite-miracle à laquelle il ne s'est pas préparé, mais ce n'est qu'un rêve ; ou, encore, il n'y voit que la mort, la sienne et celle de la société toute entière. S'il est révolté, sa révolte individuelle ne débouchant sur aucune action se transforme en nihilisme. S'il est résigné, s'il accepte son destin comme une fatalité, il survit, entre la vraie vie et la mort, s'accrochant à son travail, y trouvant parfois un certain plaisir mais combien mêlé d'amertume.

La relation du petit commerçant à son travail a objectivement changé entre le moment de l'immédiat après-guerre, où les affaires étaient bonnes, et aujourd'hui, où la survie même est problématique. Le « vécu » de l'existence du petit commerçant est tout imprégné de cette transformation. « *Le métier* » de petit commerçant, dit-il, « *s'est pourri* ». Un sentiment de dégoût, d'écœurement, l'envahit parfois. Il a mauvaise conscience quand il réalise qu'il n'a rien fait en tant que commerçant, c'est à-dire par une action collective, pour empêcher ce pourrissement. Mais, le plus souvent, la mauvaise conscience cède la place à la révolte devant un cheminement historique absurde qu'il n'a absolument pas maîtrisé : « *trente ans qu'on fait ce métier*, dit l'un d'entre eux, *alors au bout de trente ans, la satisfaction de trente ans de travail, c'est de pouvoir disparaître, je trouve ça tout à fait absurde!* ». Cette révolte, cependant, ne trouvant pas les moyens de s'exprimer dans une action <sup>(1)</sup> tend, de plus en plus, à être contrebalancée par un sentiment de résignation, de complète impuissance. Alors, on attend « *des jours meilleurs* », sans trop y croire : « *s'il y en a!* », et l'on opte pour une philosophie fataliste : « *Nous n'y ferons rien, c'est comme ça!* ». On accepte son impuissance, et son malheur : « *moi, maintenant*, dit une vieille mercière, *c'est fini, il n'y aura rien pour moi après* (entendons après la retraite) ».

Révolte et résignation, dialectiquement unies, expriment l'échec de l'entreprise des petits commerçants aujourd'hui âgés. Il ne s'agit pas de leur échec ontologique, au sens où l'on peut dire que toute vie est un échec, mais de l'échec social dont on ne peut leur faire endosser toute la reponsa-

---

(1) Elle s'exprime verbalement, avec beaucoup d'agressivité à l'égard de l'enquêteur.

bilité; échec dont ils ont le sentiment très vif et qui s'oppose radicalement à la réussite, si relative soit-elle, dont la plupart des paysans expriment le sentiment. Cet échec prend sa dimension quotidienne dans les relations qu'entretient le petit commerçant âgé avec ses clients. Utile, respecté, envié même par ses clients dans le passé, le petit commerçant est aujourd'hui « *leur esclave* ». Il a le vif sentiment d'être déconsidéré, de n'être plus, par son travail, qu'un suppléant : « *ce qu'on est à l'heure actuelle?* s'interroge un enquêté, *un dépannage!* ». Il pense, à juste titre, être abandonné par ses clients. Mais cet abandon, objectivé par la diminution progressive de leur nombre et par celle du montant de leurs achats, le marque dans son être même. En effet, il ne se plaint pas uniquement de la diminution de ses revenus consécutive à cet abandon, mais aussi, de la détérioration de sa relation avec le client, de la diminution de la fréquence et de la qualité de la relation humaine concrète qu'il entretenait avec lui. Il s'en attriste, car le client le stimulait et, par son attitude positive, contribuait à lui faire aimer son travail. Cette relation s'étant transformée, c'est lui-même qui s'est transformé. La fuite du client est vécue comme un manque d'être.

L'image qu'a le petit commerçant de celle qu'ont de lui les clients et les consommateurs en général, s'est inversée : « *avant, dit-il, il était l'ami des clients; aujourd'hui, il est leur ennemi* ». L'extrême ambiguïté du sentiment du petit commerçant envers ses clients provient de ce que, dans le temps où il en est le plus dépendant pour sa survie, le client le fuit pour une autre forme de commerce : moins il y a de clients, plus s'exacerbe la relation avec les clients résiduels. Mais, sans clients, le petit commerçant n'a plus de raison d'être. Aussi lui arrive-t-il de se faire illusion : un enquêté ira jusqu'à demander à ses anciens clients de passer lui dire bonjour, même s'ils n'achètent plus rien chez lui : « *Ils me disent (les anciens clients) : vous savez, on va au supermarché... Faites donc ce que vous voulez, mais quand vous passez dans l'allée, dites-moi bonjour, ça me fera plaisir. Dites au moins un petit bonjour, c'est énorme* ». Le petit commerçant est alors suppliant; il supplie l'autre de maintenir, illusoirement, une relation que le client est libre de briser, car cette fausse relation lui donne l'illusion d'être toujours lui-même; et cela est « *énorme* ». Ce client désiré, c'est un traître. Mais le petit commerçant explique cette trahison : au fond, dit-il, le client est floué. Il est manipulé. Il croit gagner en allant au supermarché, mais, tout compte fait, il y perd.

Nous n'insisterons pas sur tous les arguments qui viennent étayer cette thèse, mais nous soulignerons leur manque de nuance, signe d'un désespoir qui oblige à se faire illusion pour continuer de vivre. Par exemple, le petit commerçant dira qu'il vend du « *bon* » fromage, du « *vrai* » fromage, « *pas trafiqué* », « *sain* » etc... alors que le supermarché vend un succédané de fromage que l'emballage sous plastique rend « *malsain* », « *insipide* », etc... Au client de l'avenir, qui n'est pas le sien, le petit commerçant âgé prédit toutes les catastrophes. Nous analyserons plus loin sa vision cataclysmique de l'avenir. Mais, en fait, c'est son propre avenir qui est des plus incertains. Son lot est l'anxiété. Cependant, demeure encore un bon client, le client

de son âge. Ce client-là a besoin du petit commerçant : « *il y a des personnes qui ne peuvent plus prendre leur voiture pour aller faire des kilomètres..., tout le monde vieillit un jour ou l'autre... pour se déplacer, c'est assez pénible, on ne demande pas à aller loin chercher ses courses...* ». Le monde du petit commerce est celui du passé, auquel appartiennent encore les personnes âgées d'une époque révolue.

Pour le petit commerçant âgé, le passé est l'âge d'or dont il a la nostalgie : c'est ce temps où il travaillait « *avec plaisir, avec cœur* ». Cependant, le travail d'aujourd'hui, même s'il est « *pourri* », le mal étant venu d'ailleurs, des grandes surfaces, de l'État, etc..., peut encore permettre, parce que c'est un travail, et non une activité gratuite, de se sauver soi-même : « *quand on travaille, dit une épicière enquêtée — célibataire, elle a consacré sa vie à son travail — qu'on est très occupé, c'est le bonheur* ». Parfois, les conditions d'exercice de la profession ne se sont pas trop dégradées et permettent à l'amour du travail de s'exprimer, simplement : « *je l'aime bien (mon travail), je me régale!* ». Se régaler de travail ne signifie pas que celui-ci soit exempt de difficultés. Cependant, le travail, c'est la réalité présente qui masque celle du futur : le petit commerçant âgé s'accroche à son travail présent et l'aime, envers et contre tout, d'un amour dont l'ambivalence est bien évidente lorsqu'il n'attend de l'avenir qu'une dure dégradation de sa condition, lorsque la retraite constitue cet avenir impossible à vivre, et qu'il nie. Au contraire — mais le mécanisme psychologique est identique — lorsque les conditions présentes sont par trop difficiles, alors le petit commerçant rêve d'une retraite qui permettra de résoudre tous ses problèmes, qui sera le moment de la délivrance. Rêvant ainsi, il se leurre : interrogé sur le contenu qu'il met dans cette retraite, il ne sait pas répondre, sinon très vaguement. Il scotomise l'ensemble des problèmes qu'il aurait alors à affronter : habitat, relations familiales, ressources, occupation, etc... car les problèmes actuels n'étant pas solubles, il les fuit dans un avenir qu'il est bien obligé de roisir pour se donner du courage à l'heure présente.

On voit que la dialectique du présent et de l'avenir est toujours une dialectique de l'échec et de l'illusion, bien que ses termes puissent correspondre à des moments inversés dans le temps. La contradiction n'est pas effectivement, dans l'action sociale, surmontable. Le refuge dans le passé, fréquent chez les personnes âgées, patent dans le cas des petits commerçants, peut être décrit comme une réaction pathogène, une régression. Mais, c'est la seule possibilité socialement donnée à l'individu, dans ce cas. L'effort existentiel de surmonter cette contradiction ne peut que s'échouer au passé non totalisé.

L'échec du petit commerçant est aussi celui de toute sa classe. Nous avons montré de quelle manière on pouvait concevoir la classe des petits commerçants et comment les petits commerçants âgés étaient pris dans un mouvement de sérialisation (1). La multiplicité à laquelle ils appartiennent sans que des

---

(1) On ne saurait décrire ce mouvement sans passer par l'intériorité, c'est-à-dire sans analyser le faisceau des relations intersubjectives de l'enquêté, par l'interprétation de

liens de groupe se soient noués s'égraine : moins il y a de petits commerçants, plus chaque survivant se rapproche de la solitude dernière. A la limite, il aurait le sentiment d'être bientôt le dernier, l'unité sans altérité. Cette déperdition de la série qui accompagne, chez chacun, le processus de sa propre éjection du corps social avive le sentiment d'échec : c'est toute sa classe qui disparaît et, avec elle, son identité sociale. Les principaux responsables de cette disparition sont clairement désignés : ce sont les grandes surfaces, critiquées sous tous les angles, parfois même avec superbe : « *Une maison qui se respecte ne va pas faire du porte à porte* » affirme, hautain, un enquêté qui oppose les techniques modernes de vente à celles de sa maison. Les grandes surfaces bénéficieraient de tous les avantages. Par exemple, un enquêté dira qu'elles n'ont pas à payer la T.V.A. Pour le petit commerçant, elles bénéficient, très certainement, de la complicité de l'État qui est, lui aussi, sévèrement accusé.

Avant d'analyser l'attitude des petits commerçants âgés à l'égard de l'État, nous examinerons la manière dont ils se situent par rapport à d'autres catégories sociales, lesquelles sont aussi responsables de leur insuccès et conspirent, toutes réunies, contre eux.

Il nous faut distinguer les petits commerçants ayant succédé à leurs parents de ceux qui sont issus de la classe ouvrière ou de la paysannerie. Les premiers, enracinés dans la petite bourgeoisie, méprisant les catégories qu'ils jugent inférieures, telles les ouvriers ou les paysans, tenant à ce qu'on les en distingue <sup>(1)</sup>, sont bien obligés de reconnaître l'échec de leur entreprise et la faillite de leur classe. De cet échec, dont ils accusent l'Autre, ils souffrent. Dans l'esprit de ces Français moyens, la France c'était eux. Maintenant, elle leur tourne le dos <sup>(2)</sup> les laissant « *sur la descente* ». Ils risquent de se retrouver au-dessous des catégories sociales dont ils ont toujours tenu à se distinguer. Ils ne comparent pas directement leur situation à celles des paysans et des ouvriers, ce qui serait, pour eux, trop s'abaisser, mais ils insistent sur le fait qu'elle s'est dégradée, dans l'ensemble de la nation, insinuant par là — mais insinuant seulement — que même les catégories inférieures ont maintenant plus d'avantages qu'ils n'en ont eux-mêmes. Par contre, ils comparent directement leur situation à celle d'autres Français moyens, toujours pour dire que ces autres sont privilégiés : le

---

son discours. Nous avons déjà donné des exemples du sentiment de non-appartenance qui est, au niveau individuel, l'intériorisation de cette réalité psycho-sociale qu'est la série. Lorsqu'une vieille épicière nous dit : « *les caisses (de retraite) des commerçants ça m'appartient rien* », elle exprime sa solitude d'individu face à une institution gérée, de façon anonyme, par des « étrangers », et qui ne sert ni ses intérêts personnels, ni ceux de ces unités sérielles que sont les autres petits commerçants.

(1) Ceci se traduit par des réflexions telles que celles-ci : « *les maisons de retraite, cela n'est pas fait pour moi* », — sous-entendu, c'est fait pour les classes inférieures — ou bien « *l'action revendicative, vous n'y pensez pas, et notre éducation alors!* » etc...

(2) « *Elle ne va pas marcher avec nous, la France* — dit une enquêtée. *Elle va marcher avec la jeunesse maintenant, avec tous ceux qui cassent tout, qui brisent tout... la France, elle va marcher avec ça!* ». (Cette jeunesse qui casse tout, c'est aussi celle qui consomme et qui ne sait plus acheter. Noter aussi les prédictions pessimistes faites à l'infidèle Patrie!)

cadre salarié est envié car « *même s'il amène un peu de travail chez lui, il a moins de soucis* <sup>(1)</sup> *et peut profiter de son chez lui* », alors qu'eux sont cloués à la boutique. Si ce cadre court le risque d'être en chômage, eux courent un risque encore plus grand, et non couvert par des assurances, celui d'être boudé par les clients, etc... De même, l'employé est envié « *qui sort là, à midi et le soir* », qui a une vie « *confortable* », « *un certain standing* », et qui, appartenant à une classe montante de la société de consommation n'a « *que des dettes!* ». Les petits commerçants éprouvent à la fois du mépris et de la jalousie à l'égard de ces nouvelles classes moyennes dont l'éthique leur semble opposée à la leur. Eux mènent une vie « *simple* », « *sérieuse* », « *honnête* » : ils n'ont pas de dettes. Cette éthique austère est partagée par tous les petits commerçants âgés enquêtés. Même les plus démunis sont fiers de « *partir la tête haute* », ne devant un sou à personne, pas même à leurs enfants.

Nous avons rencontré la même attitude à l'égard de l'endettement chez les paysans âgés. Mais, des significations différentes s'attachent aux valeurs partagées par les paysans et les petits commerçants âgés. Ainsi, pour le paysan, cette valeur se cultive d'abord dans la famille : terminer sans avoir de dettes, c'était, et c'est encore, l'assurance de laisser la terre familiale à ses héritiers ; c'est donc un devoir familial, une obligation à l'égard de ses morts et de ses héritiers. Le paysan âgé n'opposera pas ses valeurs à celles des urbains, mais à celles de ses propres enfants, lesquels empruntent pour investir dans l'exploitation, et, ce faisant, hypothèquent l'avenir, risquant de voir l'exploitation perdue pour la famille. Au contraire, le petit commerçant opposera ses valeurs à celles des nouvelles « classes moyennes » dont les employés et les cadres sont les plus représentatifs. De plus, et contrairement au paysan, il est conscient de la fragilité des valeurs qu'il prône. S'il est fier de terminer « *la tête haute* », il est aussi désabusé car il a compris que « *cela ne payait pas* » ; et il envie ces consommateurs endettés qu'il critique d'autre part.

Les petits commerçants sortis de la classe ouvrière ou de la paysannerie prennent leur classe d'origine comme repère de leur situation sociale. S'ils ne montrent aucun mépris pour les ouvriers ou les paysans, parmi lesquels ils ont toujours un frère ou un parent, ils les envient cependant et se sentent souvent rejetés par eux, sans doute parce qu'eux-mêmes les rejetèrent en sortant de la classe : « *les ouvriers ne nous aiment pas, parce qu'on est des commerçants* » dit une enquêtée, qui souligne bien le fait que cette absence d'amour provient simplement de la différence de classe. Leur tentative d'échapper à une condition difficile a échoué : voulant monter dans la hiérarchie sociale, ils estiment être, en fait, descendus. Ils envient ces ouvriers « *qui gagnent plus que les patrons* », qui ont des salaires assurés, qui ont de meilleures retraites que les leurs, qui n'ont pas leurs soucis, etc... Ils envient les paysans dont le capital-terre ne s'est pas dévalorisé comme leur fonds, qui ont de bonnes retraites, plus fortes que les leurs, alors qu'« *ils n'ont jamais rien payé* ». Tous les petits commerçants interrogés sont mécontents

---

(1) Allusion à leur propre travail de gestion, comptabilité, etc...

de leur régime de retraite et la plupart estiment que, s'ils se retiraient, leurs revenus seraient nettement insuffisants.

Somme toute, demeurent constants, à travers toutes ces comparaisons, la différence et son signe : les petits commerçants diffèrent de toutes les autres catégories sociales, et ils sont désavantagés. Aucune qualité ne s'attache plus au petit commerce ! Ceux qui, dans notre société, ont un sort plus difficile que le leur n'entrent pas dans le champ des comparaisons ; ou y sont présentés sous un seul angle : celui qui les avantage par rapport aux petits commerçants. Les paysans nuançaient la comparaison de leur condition à celles d'autres catégories sociales. De la comparaison aux ouvriers, il ressortait qu'il y avait « *du pour et du contre* ». Pour les petits commerçants, il n'y a que du contre à exercer leur profession. On peut parler, en ce qui les concerne, d'une psychologie du contre, psychologie tournante qui ne situe pas l'adversaire : « *Pourquoi toujours toutes ces barrières !* » s'exclame une enquêtée.

Le mal est partout. Mais il se cristallise en ce représentant de tous les autres qu'est l'État. L'État libéral et protecteur, celui qui était l'émanation, pensent-ils, de leur classe, de cette bourgeoisie moyenne et petite, sûre d'elle et de ses valeurs, les a trahis. Et, en effet, si l'État moderne était l'émanation de cette classe, il l'aurait quelque peu délaissée. Mais, ce que ne comprennent pas ces petits commerçants, c'est l'évolution de l'État allant de pair avec celle du capitalisme. « *Je n'y comprends pas trop bien comment le Gouvernement est contre nous*, se lamente une mercière, *et puis c'est tout* ». Le plus perspicace des enquêtés n'avoue-t-il pas : « *... Ah non ! je ne crois pas, ça, j'avoue que je manque d'information pour voir... ou de discrétion pour savoir quel est l'intérêt qu'un État a à procéder ainsi (à faire en sorte que disparaissent les petits commerçants)... et puis je pense que, pas spécifiquement en France, en Allemagne c'est pareil, en Italie c'est pareil* ». Aucun d'entre eux ne réalise vraiment que cet État, à la fois libéral et protecteur, n'existe pas, que le pouvoir étatique n'appartient pas aux représentants de leur classe, qu'ils ne sont donc pas trahis. Au contraire, ils semblent penser que l'État, qui était leur État, est devenu l'État des autres, toutes autres classes réunies, des ouvriers aux financiers. L'État est le tiers complice. Si les jeunes ne savent plus acheter et renient le petit commerce, « *ça vient de l'État, de l'éducation actuelle* (sous-entendu : dont il a la charge) ». Si le régime de retraites s'est tant dégradé, c'est que l'État ne fait rien et, « *l'État fera quelque chose... on sera déjà mort !* ». Pour le moment, le petit commerçant, non seulement ne reçoit rien de l'État, mais est celui qui lui donne le plus : il est « *la vache à lait du régime* », et l'État est un avaleur : « *Maintenant... tout rentre dans les caisses de l'État, tout, tout... vous ne voyez pas la prolifération des banques...* ». Il faut bien, pour eux, que l'État soit le complice de la finance, mais il l'est contre eux uniquement, et avec la complicité de tous les autres, qui profitent d'eux. Aussi, gouvernement et État sont-ils identifiés et n'est-il jamais question d'opposition politique : « *Je vois les choses*, dit un enquêté, *que le Gouvernement ne nous aide pas du tout... Nous sommes les moins favorisés de tous... Le Gouvernement actuel en fait autant à lui tout seul que tous les autres*,

*de droite ou de gauche, mis ensemble... »*. Pour résumer bien des exclamations agressives des enquêtés, nous en citerons une dernière : « *...pour nous, l'État il se fout de nous, carrément!* ». A cette coalition du pays contre eux, comment peuvent-ils répondre? Ils rappellent qu'ils sont de bons citoyens, qu'ils ont fait telle guerre, que leurs enfants ont fait telle autre, qu'ils sont de « *bons Français* », ayant servi leur patrie, mais ne lui devant rien. Et, de ce fait, ils revendiquent, avec une agressivité d'enfant, ils demandent qu'on leur donne, qu'on les aide, qu'on leur rende. Mais cette demande ne s'exprime pas politiquement. C'est une demande psychique. D'ailleurs, n'affirment-ils pas, dans la quasi-totalité des cas, à travers toutes ces revendications, qu'ils ne font pas de politique; mieux, que les petits commerçants ne peuvent pas faire de politique parce que, dans le commerce, il ne faut pas en faire pour garder les clients, lesquels ont des opinions politiques diverses qu'ils ne doivent pas contredire : comme si une position politique devait être prise contre un client! Il serait de l'essence du petit commerçant d'être apolitique. Mais il est bien clair que cet apolitisme, qui n'est d'ailleurs pas le refus de vote, reflète le désarroi d'une classe dans le moment historique de sa décadence et que, loin d'être neutre, il s'accompagne d'une régression du politique au psychique dont les manifestations agressives touchent l'ensemble du corps social.

Car, en définitive, c'est toute la société qui s'est liguée contre les petits commerçants : cela, ils ne le comprennent pas : « *pourquoi veut-on, pourquoi faut-il nous faire disparaître?* », s'interrogent-ils, sans pouvoir répondre. Insécurisés, angoissés, ne croyant pas à une solution politique de leur problème car « *tous ces raisonnements (politiques) dont on vous dore la pilule... ne vous donnent rien du tout...* », s'accrochant à leur travail de peur d'être « hors de la société » en prenant la retraite ou, inversement, espérant fuir, honteusement, cette société dont ils sont « *les enfants délaissés* », dont ils sont déjà, sinon exclus, du moins — et cela est plus difficile encore à vivre — en voie d'éjection, dans une retraite forcée : « *nous partons à la campagne achever nos vieux jours dans la misère, on peut dire!* », les petits commerçants ont perdu leur identité sociale. Pour reprendre l'expression d'un enquêté, ils ne savent même pas où ils vont!

C'est par la possibilité renouvelée d'assumer une fonction sociale que l'individu peut définir son identité sociale. Si l'avenir n'est fait que d'obstacles, comment le processus d'identification, lequel implique une dialectique du non et du oui, pourrait-il se développer? Lorsque le faisceau des relations sociales se défait : les clients fuient, le graphe social se referme en les laissant isolés, la série des petits commerçants âgés s'égraine, etc... que reste-t-il à l'individu pour se définir alors que son travail exigeait de telles relations? Le petit commerçant âgé, n'ayant pas d'attache de groupe et voyant s'effriter ses relations aux clients, est en mal d'identification : il vit dans la psychologie du contre, psychologie circulaire du conflit impossible à localiser et donc à liquider. L'absence de solidarité des petits commerçants entre eux, l'absence de solidarité du corps social à leur égard — ils sont livrés à une concurrence insoutenable —, leur impossibilité de comprendre, même de façon minimale,

le changement social (1), leur impossibilité de s'adapter à ce changement, de se défaire de leurs fins et de s'assigner de nouveaux buts en accord, ou en conflit soutenable, avec ceux que s'assigne la classe dominante, le divorce réel entre ces fins et les moyens dont ils peuvent encore disposer pour les atteindre, le décalage entre les habitus acquis et la nouvelle situation, le trouble précédemment décrit de l'identification, toutes ces contradictions objectivement fondées, c'est-à-dire causées par un changement structurel rapide, une mutation sociale non assimilée, peuvent être décrites sous le concept durkheimien d'anomie.

Ces hommes disent qu'ils sont « *gênants pour la Société* », qu'ils sont des « *bâtards* », des « *bagnards* », etc... Ils ne savent pas qui est leur adversaire de classe : « *ils ont voulu tuer le petit...* » disent-ils, ils, c'est-à-dire les autres. Ils parlent de la multiplicité à laquelle ils appartiennent avec des mots sériels : ils, on, ça, etc... Ces hommes terminent leur vie en catastrophe et prédisent un avenir catastrophique à une société qui n'est plus la leur. La société policée dont ils pensent avoir été le pivot s'est effritée : avec le petit commerce, s'effondrent les valeurs morales, l'intelligence de la consommation, le sens pratique de l'usage de l'objet, la relation humaine vraie, et la belle hiérarchie sociale bouleversée par la montée conjointe de la finance, des consommateurs-moyens, des immigrés, etc... Autour d'eux, ils ne voient que le vide social : « *il n'y a rien... il n'y a rien...* », s'exclamait un enquêté, hachant ainsi un discours pessimiste mais cependant bien structuré. De tous les discours, intelligents ou bornés, la même impression se dégage, bien différente de celle que nous avait laissée le parler vigoureux des vieux paysans : impression de dissolution, d'absence de lien social : « *on nous coupe les racines de partout... alors il ne reste plus rien!* » (sans commentaire).

Une telle subjectivité fait prendre à la mort une dimension tragique. La mort est appelée car elle permet de résoudre simplement un problème par ailleurs insoluble : « *la mort... ça arrange tout!* », s'exclame un enquêté, elle est « *le bout du tunnel* », c'est-à-dire la libération mais aussi le point final : car il n'y a pas de successeur, car le fonds disparaîtra et qu'aucune trace matérielle d'une vie de travail ne subsistera. Il est donc impossible de se projeter dans l'avenir. La mort est le terme de ce temps vide qu'aucun projet ne dialectise et qui se vit comme une absurde succession de journées. A l'image de la mort-douce qui ressortait du discours des vieux paysans, s'oppose l'image de la mort-dure, de la Mort, dans le discours des petits commerçants âgés. L'une correspond à la positivité du projet, l'autre à la négativité de son absence.

Pour résumer d'un mot la comparaison que nous avons effectuée entre paysans et petits commerçants âgés, nous opposerons l'homme du groupe à l'homme sériel, comme l'on peut opposer les statuts de leur classe respective.

---

(1) « *Il y a des choses qui vraiment nous dépassent!* », s'exclame un enquêté, et un autre ne nous dit-il pas qu'il essaie de se distraire en lisant... des livres « *de droit pénal, n'importe quoi, tous les livres sur la justice!* » (il n'en avait évidemment jamais lu auparavant ; mais il remue ciel et terre pour pouvoir comprendre... sans succès!).

Le paysan âgé demeure intégré à un milieu. Le lien des générations l'emporte finalement sur le conflit et, dans le moment où s'affirme la classe paysanne, elle a su réserver un sort heureux à ses anciens. Par contre, le petit commerçant âgé entre seul dans la vieillesse. Il appartient au milieu de l'Autre et, parmi les petits commerçants, fait partie des non-groupés. Doublement sériel, c'est un individu en crise d'identification sociale. Mais sa crise reflète celle de sa classe toute entière.

## CONCLUSION

Il est de bon ton de parler, aujourd'hui, du coût social de la croissance d'une société dont le principe moteur est la rentabilité, et d'essayer de le mesurer. Or, indicateurs sociaux ou même psycho-sociaux ne sauraient traduire ce qu'est le sens de la vie d'un homme, son aliénation ou sa liberté. Nous voudrions, quant à nous, parler du coût existentiel de la croissance pour souligner, dans un vocabulaire volontairement technocratique, les dangers de cette croissance pour chaque homme, non point considéré isolément, mais en tant qu'inséré dans un devenir historique. Ce coût existentiel, c'est la déperdition du sens de la vie de chacun, voire son absurdité sociale ; c'est le divorce grandissant entre le projet individuel et l'évolution sociale globale : « le devenir individuel s'inscrit dans un devenir social avec lequel il ne coïncide plus » affirme S. de Beauvoir (1). On ne peut sérieusement penser trouver une solution à ce travers de la croissance en demandant à l'homme de passer sa vie à se recycler, à faire des projets pour les abandonner aussitôt et courir après un bonheur impossible à rejoindre. Ce coût existentiel, c'est aussi l'anéantissement du travailleur qui ne rêve que de fuir son travail et le présent qui en porte la marque. Dans cette société de consommation que l'on nous décrit et que l'on pourrait, tout aussi bien, nommer société de production, l'homme est séparé, divisé : Il produit/Il consomme. Il travaille/ Il prend des loisirs... L'homme divisé n'a plus que *des vies*. Ce n'est pas par hasard que son échec se manifeste avec une particulière acuité lorsque le fragile équilibre de celles-ci est rompu à l'approche de la retraite.

L'avance en âge relègue l'individu au passé. L'histoire lui échappe. Mais lui a-t-elle jamais appartenu ? Entre le choix de jeunesse de cet homme quittant sa classe exploitée pour tenter l'aventure de la liberté — d'une profession indépendante — et l'impossibilité de choisir dans laquelle il se trouve aujourd'hui, il y a le lien logique de l'histoire, laquelle est celle des classes et non celle des individus. D'ailleurs, si les vieux paysans d'aujourd'hui ont encore réussi leur vie, dans la majorité des cas, c'est que leur classe s'insère dans deux sociétés, l'une de capitalisme avancé qui sera celle de la vieillesse de leurs enfants, l'autre, dont ils sont les derniers représentants, protégés, pour des raisons que nous avons analysées, de pré-capitalisme, dont le temps est différent, dont la logique est autre.

---

(1) S. de BEAUVOIR, (Opus. cité).

Nous ne prêchons pas le retour aux sociétés traditionnelles, ni l'individualisme! Mais, s'il est question de « la fin des paysans » d'une part, de « la société post-industrielle » d'autre part, ne pourrions-nous pas suggérer, nous qui sommes insérés dans la société industrielle, de méditer l'exemple paysan avant de définir une politique — différenciée — de la vieillesse, politique qui ne peut qu'être celle de la vie toute entière. Politique différenciée, disons-nous, car la confrontation de nos deux exemples montre à l'évidence combien il est erroné de considérer les personnes âgées comme une catégorie unique — sans vouloir nier pour autant les problèmes communs à des individus dont le même âge avancé est un indicateur commode d'homogénéité partielle. Il est nécessaire de poser le problème de la retraite dans son contexte historique; et donc de montrer la spécificité de la vieillesse à laquelle est destinée chaque classe sociale, compte tenu des rapports de classes existants à un moment historique donné.